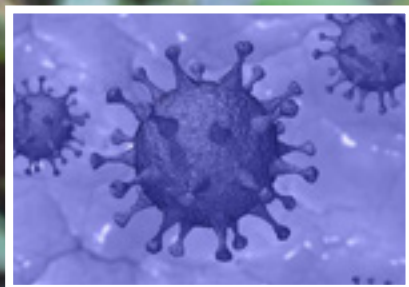




TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS



Covid-19 : quelles retombées pour les filières ? p.2



Des moissons impactées par les conditions climatiques p.4



Dossier de l'édition :

tous solidaires

agriculteurs et résidents

p.8



| | |
|--|----|
| Des moissons impactées par les conditions climatiques | 4 |
| L'agriculture en territoire | 6 |
| Panorama de l'actualité | 7 |
| Dossier de l'édition : tous solidaires agriculteurs et résidents | 8 |
| La vie des groupes | 14 |
| Portraits de conseillers | 18 |
| Portrait d'acteur | 19 |
| Climat & Sol | 20 |
| Réglementations | 21 |
| La Chambre à votre service | 22 |



Arnaud BESSÉ,
Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

[COVID-19]

QUELLES RETOMBÉES POUR LES FILIÈRES ?



POUR LA VITICULTURE

Fermeture des restaurants et bars, exportations ralenties, achats en berne... Le marché des vins est très touché par les mesures liées au confinement. Des difficultés qui viennent s'ajouter aux sanctions américaines en représailles à l'affaire Airbus.

La filière viticole porte ainsi des demandes de régulation du marché pour éviter une chute des prix. Le 30 avril 2020, la Commission européenne a autorisé la

mise en œuvre d'une aide à la distillation de crise dans les programmes nationaux. Ceci implique d'utiliser les enveloppes du programme national d'aides viticoles (PNA).

Ainsi, cette mesure doit permettre aux viticulteurs de distiller des millions d'hectolitres de vin en excédent, notamment pour servir à la fabrication de gel hydro-alcoolique. Les TPE et PME les plus en difficulté peuvent également bénéficier

des exonérations de cotisations sociales.

Début août, le Gouvernement a décidé d'accorder une nouvelle aide de 76 millions d'euros, une somme destinée à améliorer le stockage des surplus afin d'éviter la destruction.

Le Gouvernement français va également relancer une demande d'un fonds de compensation au niveau européen.



POUR L'AGRITOURISME

Depuis plus de 30 ans, les Chambres d'agriculture accompagnent les exploitants dans leurs activités de diversification en agritourisme.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, c'est près de 2500 agriculteurs qui font partie du réseau Bienvenue à la Ferme et qui pratiquent l'accueil à la ferme sous forme de gîtes, camping, chambres d'hôtes, visites découvertes, œnotou-

risme, activités équestres ou encore restauration.

Ces activités ont un poids variable dans le chiffre d'affaires de l'exploitation mais restent dans tous les cas des revenus essentiels au maintien de l'emploi et de la trésorerie. Pour 1/3 des exploitations, les pertes mensuelles ont été supérieures à 5000€ pendant le confinement, l'activité ayant été totalement stoppée.

Le jeudi 14 mai 2020, un Plan d'aides et d'investissement spécifique au tourisme a été annoncé, les agriculteurs ayant une entreprise distincte pour l'activité agritourisme peuvent en bénéficier. Les vacanciers ont cependant été au rendez-vous cet été, une majorité de français ayant décidé de partir en congés dans leur pays et non à l'étranger.



POUR L'HORTICULTURE

Particulièrement touchée par les conséquences de l'épidémie de covid-19 et le confinement, la filière horticole bénéficiera d'une enveloppe de 25 millions d'euros, annoncée par le Ministère de l'Agriculture.

En effet, les fermetures administratives pour motif sanitaire des points de vente ont conduit à l'arrêt de l'activité horticole pendant de nombreuses semaines. Le confinement est intervenu au début du printemps, une pé-

riode cruciale pour le chiffre d'affaires de ces entreprises. Cela a entraîné dans certains cas la destruction des productions puisque celles-ci sont périssables, tout en obligeant le maintien de l'emploi et donc des charges.

Ces 25 millions sont destinés à un dispositif d'indemnisation exceptionnel et viennent en complément de l'ensemble des mesures de soutien transverses aux entreprises telles que le chômage

partiel, le fonds de solidarité, les garanties à l'exportation, l'exonération de charges sociales etc, déjà mises en place par le Gouvernement.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a de plus mis en place, avec l'appui logistique de la Chambre d'agriculture, une opération Horticulture, visant à acheter des plants et des fleurs aux entreprises horticoles du département afin de fleurir mairies et ehpad.



POUR LA FILIÈRE ÉQUINE

De manière globale, la baisse du chiffre d'affaires entre mars et avril 2020 est estimée entre 35% et 85% selon les établissements équins.

Une majorité fait face à des pertes importantes du fait des charges maintenues à un niveau élevé sans entrée de trésorerie pour autant. Des mesures d'adaptation ont été mises en place, notamment la mise au pré d'une majorité des chevaux afin de limiter les charges d'alimentation, litière ou maréchalier. Certains professionnels

ont de plus choisi de maintenir l'activité d'une partie de leur effectif pour permettre une reprise d'activité immédiate au déconfinement.

Les centres équestres peuvent rouvrir leurs portes depuis le 11 mai, pour les activités de plein air et sans rassemblement de plus de 10 personnes. Le 22 juin 2020, le gouvernement a officialisé le dispositif d'aide exceptionnelle pour les centres équestres et les poney-clubs.

Un arrêté, paru le 19 juin 2020 a fixé les modalités d'obtention de cette aide qui est attribuée sous forme de subvention calculée sur la base du nombre d'équidés dont les établissements assurent la charge exclusive pour l'exercice d'une activité d'animation, d'enseignement ou d'encadrement ouverte au public.

L'agriculture du département vit une période difficile. Crise sanitaire liée à la covid-19, des moissons décevantes, des à-coups climatiques à répétition...

Ces aléas nous rappellent cependant à quel point l'agriculture est importante pour les territoires. Vous êtes restés mobilisés pendant toute la durée du confinement pour proposer des produits de qualité à la population et vous participez à l'autonomie alimentaire du pays tout en affrontant des conditions climatiques, parfois extrêmes d'une saison à l'autre.

Notre métier mérite d'être valorisé, tout comme nos pratiques. C'est pour cela que nous avons décidé d'axer notre édition de septembre sur le bien-vivre ensemble, agriculteurs et résidents. En tant qu'exploitant, vous faites parfois face à des interlocuteurs qui méconnaissent le milieu agricole et ont des a priori sur nos activités. À travers ce dossier, nous souhaitons vous fournir des pistes et des clés de réponses.

L'agriculture fait partie intégrante des territoires et il est aujourd'hui temps de développer un dialogue bienveillant avec l'ensemble de la société. Paysans, habitants, collectivités, continuons à être solidaires pour le développement de notre département, de notre agriculture, de nos forêts et de nos territoires !

MOISSONS 2020

Les moissons 2020 peuvent être qualifiées de mauvaises sur le territoire loir-et-chérien. Des difficultés sur votre exploitation ? N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture.

Une récolte impactée par les conditions climatiques



Commencée dès la mi-juin pour les cultures les plus précoces, la moisson loir-et-chérienne tire un bilan maussade. Entre de fortes pluies à l'automne, un hiver doux mais pluvieux suivi d'une période de sécheresse de début mars à fin avril, les conditions climatiques n'étaient pas réunies pour une bonne moisson et ce, pour tous les systèmes de production confondus, du conventionnel à l'agriculture biologique. Un premier bilan décevant pour les agriculteurs, avec des rendements médiocres, voire fortement en deçà des moyennes pour un certain nombre d'exploitations.

UNE MÉTÉO PEU PROPICE AUX TRAVAUX AGRICOLES

Après un été 2019 où les températures enregistrées ont battu des records de chaleur et d'ensoleillement, le département a fait face à un automne pluvieux avec des précipitations nettement supérieures aux moyennes.

Ce retour de la pluie a certes permis de recharger les réserves hydriques des sols, mais la quantité d'eau tombée a rendu l'accès à certaines parcelles difficiles, compliquant de fait les semis d'automne.

L'hiver s'est montré tout autant arrosé avec des épisodes de pluie fréquents et conséquents. Dans le même temps, les températures ont été particulièrement élevées, avec une moyenne de 2°C supplémentaires par jour, entraînant un développement précoce de certaines espèces.

Enfin, de début mars à fin avril, une période de sécheresse est venue affaiblir les cultures avec une faible fertilité et production de graines. Ces contrastes climatiques étaient annonciateurs d'une récolte compliquée, les maladies et les ravageurs ayant pu s'installer dans les champs.

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Les moissons 2020 sont décevantes en termes de rendement. De mauvaises conditions climatiques auxquelles se sont ajoutés des problèmes techniques, des problèmes de traitement entraînant l'installation de maladies et viroses. Résultats, des faibles densités, des épis vides, des petits grains... La qualité est bonne, les produits sont aux normes de commercialisation mais la situation n'en reste pas moins préoccupante.

Aujourd'hui, des exploitations sont en grande difficulté car, depuis 2016, nous enchaînons les récoltes difficiles, entre inondations et sécheresses. Il est nécessaire de mettre en place des accompagnements au cas par cas pour les exploitants dans le besoin afin de les accompagner.

La Chambre d'agriculture et les représentants de la profession agricole dans son ensemble se mobilisent pour créer des solutions d'accompagnement au plus près des hommes et des femmes de l'agriculture. Notre conseil, ne restez pas seuls, des organismes peuvent vous aider ! »

Arnaud BESSÉ,
**Président de la Chambre
d'agriculture de Loir-et-Cher**

Les chiffres des principales cultures



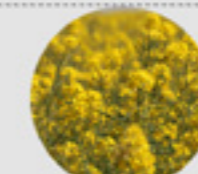
Blé tendre : moyenne à 50 - 55 quintaux/ha

Blé dur : moyenne à 45 - 50 quintaux/ha

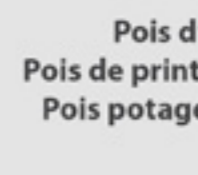


Orge d'hiver : moyenne à 45 - 50 quintaux/ha

Orge de printemps : moyenne à 60 - 65 quintaux/ha



Colza : moyenne à 25 - 30 quintaux/ha



Pois d'hiver : moyenne à 35 quintaux/ha

Pois de printemps : moyenne à 30 quintaux/ha

Pois potager : entre 4 et 40 quintaux/ha selon les variétés



[ET LES VENDANGES ?]

Les vendanges 2020 ont commencé aux alentours du 20 août pour les parcelles les plus précoces, notamment pour les bases de vins effervescents. Les vendanges des vins -tranquilles - ont quant à eux débuté la première semaine de septembre, blancs et rouges compris ! En effet, une particularité depuis quelques années, les rouges sont mûrs en même temps que les blancs, ce qui entraîne une récolte aux mêmes périodes.

Pour la campagne 2020-2021, peu d'intempéries sont à déclarer. « On a eu beaucoup de chance au printemps d'éviter les températures négatives et les gelées, indique Anne BUCHET. Cependant, les vignes ont manqué d'eau au début de l'été. Elles ont donc subi un stress hydrique important jusque fin juillet, début août. L'arrivée de la pluie à ce moment a permis de regonfler les raisins et de relancer la maturité ».

De manière générale, 2020 s'annonce comme une bonne année ! Les raisins sont un peu moins chargés en sucre que les années précédentes et donc plus légers en alcool. Un point finalement positif puisque cette baisse du degré alcoolique permet de retrouver la typicité de nos vins de Loire. « On retrouve les normales des vins de Loire avec des degrés d'alcool aux alentours des 12,5° / 13°. Le consommateur appréciera très certainement, car les vins trop forts ne sont pas forcément recherchés dans notre région » conclut Anne BUCHET.

L'AGRICULTURE EN TERRITOIRE

Le milieu agricole est un acteur et un partenaire majeur du territoire, qu'il accompagne dans toutes ses dimensions.

Développement du pâturage sur le territoire d'Agglopolys

Depuis le 1er avril, une centaine de brebis de race Solognote pâturent sur des parcelles publiques d'Agglopolys. Ce projet a vu le jour suite à un appel à candidature de la communauté d'agglomération de Blois en février 2018, celle-ci cherchant des éleveurs pour entretenir le bord de Loire.

Pour mener à bien ce projet, Agglopolys s'est associé à plusieurs partenaires techniques : la Chambre d'agriculture qui assure le lien avec les éleveurs et apporte son expertise foncière et agricole ainsi que le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire qui apporte la compétence biodiversité et la coordination des parcelles situées en bord de Loire.

Suite à l'appel à candidature, c'est le projet de trois éleveurs qui a été retenu : Céline Boulay-Poquet, de Chitenay, Matthias Hallouin, des Montils, et Mathilde Parmentier, de Vernou-en-Sologne. Après avoir fait pâturer en 2019 près de 20 hectares de foncier public à leurs moutons, le groupement (l'Association des Bergers du Val de Loire), a commencé à faire pâturer le 1er avril 2020 la centaine de brebis solognotes issues de leurs trois élevages.

Ce mode d'entretien durable permet le retour d'ovins en milieu urbain et les citoyens s'en réjouissent car de nombreux avantages ressortent de ce projet ! En pâturant ces espaces, les moutons aident au maintien, à la préservation et à la valorisation du territoire d'Agglopolys.

Les milieux ouverts tels que les pelouses et les prairies sont également préservés, contribuant à la sauvegarde de la biodiversité, riche en termes d'habitats et d'espèces associées (Natura 2000).

D'un autre côté, ce projet aide au développement et à la pérennité de l'activité d'élevage avec la conservation d'une race rustique locale : la Solognote ! Il s'agit d'une espèce originaire du territoire, caractérisée par sa robe couleur marron châtaigne, la seule de France. Cette brebis est notamment utilisée pour valoriser des espaces difficiles comme les bords de rivières et les sous-bois.

Enfin, faire pâturer les moutons participe à l'écoulement hydraulique dans les zones d'expansion des cours d'eau, réduisant ainsi l'impact des crues sur les secteurs habités et prévenant d'éventuels incendies.

En dehors des propriétés clôturées par Agglopolys, le parcours étant constitué de nombreux espaces non-clôturés en grillage fixe, il est nécessaire qu'un berger surveille le troupeau.



Ainsi, d'avril à septembre 2020, Matthias Hallouin est présent pour veiller sur le troupeau avant de le ramener dans le parc de nuit à la fin de la journée.

« Notre grosse problématique, c'était un manque de surfaces à faire pâturer, il nous était difficile de trouver du foncier pour nourrir nos animaux dans nos communes respectives. Grâce à ce projet, nous avons 100 hectares pour l'ensemble de nos brebis et cela devrait nous permettre d'augmenter le cheptel très rapidement » indique Céline Boulay-Poquet.

Le troupeau, qui devrait s'agrandir à 500 brebis d'ici trois ans, investira ainsi régulièrement de nouvelles parcelles, selon un rythme défini par la qualité et la quantité d'herbe. Une belle aventure qui n'en est encore qu'à ses débuts !

Contact : valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr

PANORAMA DE L'ACTUALITÉ

Retrouvez un retour en images sur les derniers événements du monde agricole en Loir-et-Cher !

Opération horticulteurs



À la sortie du confinement, le Président du Conseil départemental du Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, et les élus ont souhaité apporter leur soutien aux horticulteurs du département dont l'activité a été directement impactée par les mesures liées au confinement.

Ainsi, une opération de fleurissement des EHPAD et communes s'est déroulée sur le mois de juin. Près de 200 structures ont fait part de leur intérêt et plus de 5000 plantes en pots ou plants de fleurs à massif ont été commandés auprès de 28 horticulteurs du Loir-et-Cher.

La Chambre d'agriculture a apporté un soutien logistique à cette belle opération de solidarité.

Concours départemental des vins

Le concours départemental des vins, vitrine de l'excellence de la production viticole en Loir-et-Cher, a été reporté suite à la déclaration du confinement.

Le jury s'est finalement réuni les 10 et 12 juin 2020 à l'antenne viticole de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher à Noyers/Cher pour effectuer la dégustation et la notation des vins, toujours dans le respect des gestes de protection et de la distanciation sociale.

Près de 140 échantillons ont été présentés et notés par le jury composé d'experts viticoles. À cette occasion, c'est une trentaine de médailles qui ont été décernées à des vigneronnes du Loir-et-Cher. Les résultats sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture depuis la mi-juin.

Félicitations aux lauréats et à tous les participants !



LE DOSSIER DE L'ÉDITION

Comment mieux vivre ensemble, agriculteurs et nouveaux habitants de nos campagnes ?



TOUS SOLIDAIRES

AGRICULTEURS ET RÉSIDENTS

À contre-courant de la tendance européenne, la population rurale est en hausse en France.

Promesse de calme, de retour à la nature et d'une qualité de vie améliorée, nos campagnes ont vu leur nombre d'habitants évoluer rapidement, impactant l'agriculture jusqu'ici pleine maîtresse de ses terres. Comment échanger et cohabiter sereinement, agriculteurs et nouveaux résidents ?

LA CAMPAGNE, UN TERRITOIRE À PARTAGER

L'agriculture a un lien très fort avec la nature, qui est son outil de travail principal. Les exploitants cultivent la terre, élèvent du bétail, entretiennent les forêts, et par cela contribuent à la conservation du territoire.

La campagne représente aujourd'hui l'opportunité pour les citadins d'une qualité de vie optimale sans bouchon, ni pollution et une promesse de calme. Or, cette image n'est pas totalement vraie : des tracteurs contribuant à la production agricole empruntent les routes, les animaux de la ferme entraînent certains désagréments olfactifs et les récoltes se font souvent tôt le matin, occasionnant du bruit...

Les nouveaux habitants de nos campagnes ont tendance à idéaliser cette nouvelle vie qui s'offre à eux tout en

occultant les points négatifs.

Les agriculteurs doivent aujourd'hui apprendre à connaître leurs nouveaux voisins et à échanger avec eux. Les espaces ruraux ne sont plus uniquement des lieux de production mais également des lieux de vie et de plus en plus d'habitants n'ont aucun lien avec l'agriculture, qu'ils ne connaissent qu'à travers des représentations souvent idéalisées.

Le choc entre l'image et la réalité est parfois rude pour ces nouveaux résidents, qui cherchent par la suite à imposer leur idéal. Dans le sens inverse, les exploitants peuvent se sentir attaqués et jugés sur leur travail. **Résulte de ces changements, une incompréhension totale entre les deux parties.**

UNE MÉCONNAISSANCE DU MONDE AGRICOLE

Comme indiqué précédemment, ces nouveaux habitants ne connaissent pas le milieu agricole. Les informations leur étant parvenues l'ont été par les médias, les films et globalement l'imaginaire collectif (ainsi, on imagine souvent un paysan au milieu de ses champs avec un chapeau de paille, une brindille dans la bouche et une fourche dans la main).

L'arrivée à la campagne leur fait découvrir de nouvelles réalités et pratiques agricoles qui, leur étant parfois inconnues, ont tendance à les effrayer. Ainsi, de nombreux sujets controversés ressortent des échanges. Gestion de l'eau, épandage de boues de station d'épuration, Zones de Non Traitement, entretien des parcelles, utilisation de phytosanitaires ou encore tours antigel...

Les sujets de conflits sont nombreux, que ce soit par peur pour leur santé ou pour le trouble à leur tranquillité.

La méconnaissance du milieu agricole est au cœur de ces relations conflictuelles. Dans 90% des cas, les échanges s'améliorent grâce à une explication simple et compréhensible des pratiques agricoles.

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et les organisations agricoles mènent plusieurs travaux pour une meilleure relation avec le grand public. Charte d'engagement, organisation de rencontres, encouragements des échanges autour de l'agriculture... il est essentiel de maintenir et développer le dialogue pour une valorisation de la vie agricole.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉPONSES AUX REMARQUES ET QUESTIONS DE MON VOISIN

Vous utilisez toute l'eau disponible !

« Irriguer c'est apporter de l'eau au sol de manière à créer un milieu favorable à la croissance et au développement des végétaux. **L'irrigation est soumise à des quotas et ne se fait pas au bon vouloir de l'agriculteur qui doit respecter les restrictions en vigueur.** En irriguant, l'agriculteur contribue à remplir l'assiette de tous les consommateurs.

De plus, nous partageons cette ressource avec de nombreux autres composants de la société: industries, énergies, usage de particuliers... Leur utilisation étant moins visible que la nôtre, la société a l'impression que l'agriculture utilise énormément d'eau mais nous ne consommons qu'entre 1 et 2% de la pluviométrie annuelle ! - cf dossier de l'édition du terr'actif de mai 2020. »

Vous épandez des boues de stations d'épuration qui polluent les sols et les cultures.

« L'épandage des boues présente de nombreux avantages pratiques, économiques et écologiques. Cela contribue au maintien des stocks de carbone dans les sols et à la substitution d'engrais de synthèse.

Leur valorisation agronomique fait partie des leviers de l'agriculture pour la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la qualité des sols. Elle permet également le recyclage du phosphore et l'association d'acteurs au sein des territoires (agriculteurs et collectivités). La proximité des lieux de production et d'utilisation des boues permet de réduire les transports.

De plus, en épandant les boues de station, les agriculteurs rendent service à la société en la débarrassant de matières dont personne ne veut.»

Vous traitez trop près des maisons !

« Depuis plusieurs mois, des distances minimales de traitement à proximité des habitations ont été mises en place et formalisées par des chartes d'engagement.

Ces distances sont différentes selon les cultures, produits et matériels utilisés.

De plus, ce n'est pas parce que nous utilisons des pulvérisateurs que les produits contenus et épandus sont nocifs. Il peut certes s'agir de produits chimiques mais également de produits dits naturels.»

Pourquoi l'utilisation de produits phytosanitaires ?

« Les produits phytosanitaires servent à protéger les cultures agricoles contre différentes menaces, afin de limiter les risques de perte de récoltes.

Leur utilisation est encadrée, il faut notamment que l'agriculteur soit en possession d'un certificat d'utilisation à jour et renouvelé tous les cinq ans. L'utilisation de pesticides est de plus en plus réduite.

L'application se fait en cas de maladies, d'attaques d'insectes ravageurs ou d'envahissement par un autre végétal concurrent, couramment appelé «mauvaise herbe». Tout comme les êtres humains ont parfois besoin d'antibiotiques, les plantes ont parfois besoin de pesticides pour guérir. »

Vous faites fonctionner vos tours anti-gel le matin très tôt.

« Face à une météo instable et pour sauver les récoltes du gel, les viticulteurs mettent parfois en place feux et tours antigel. Ces dernières peuvent provoquer des nuisances sonores pour les habitants voisins.

Mais ces quelques jours de dérangement permettent très souvent de sauver une année de travail pour l'agriculteur en diffusant de l'air chaud sur les pieds de vigne. Elles ne sont activées que lors d'une annonce de gel de printemps.

C'est également aux premières heures du jour que le gel peut causer les dégâts les plus importants. il faut donc déclencher les tours dans la nuit pour une utilité maximale.»



90% des incompréhensions et des conflits peuvent être levés grâce à l'échange et l'explication.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les échanges entre agriculteurs et citoyens peuvent se faire en collaboration avec les collectivités, qui ont un fort rôle à jouer dans la réhabilitation de l'agriculture auprès du grand public.

Ainsi, le Conseil départemental de Loir-et-Cher participe à la valorisation de l'agriculture locale, notamment en développant différentes plateformes telles qu'AgriLocal, pour la fourniture des établissements publics en produits locaux, et Saveurs41 qui regroupe les producteurs du Loir-et-Cher vendant en circuits courts.

Dans un autre registre, une cellule eau a vu le jour à l'initiative du Préfet pour un meilleur dialogue et une meilleure compréhension autour du partage de la ressource en période de sécheresse. Les collectivités travaillent également avec les agriculteurs pour les épandages de boues de station d'épuration.

UNE CHARTE RIVERAINS

Dans un souci du « bien vivre ensemble », une charte d'engagements visant à favoriser le dialogue entre habitants, élus locaux et agriculteurs est présente en Loir-et-Cher.

Son objectif est notamment de répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ou de protection des plantes, particulièrement à proximité des lieux habités.

Ainsi, la charte formalise les engagements des agriculteurs du département à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phyto, ceci en réponse au nouveau contexte local, réglementaire et en appliquant les mesures prévues par le décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation.

La charte est entrée en consultation publique le 27 mars, et définitivement adoptée par la Préfecture du Loir-et-Cher le 30 juin 2020.

ŒUVRER POUR DES RELATIONS APAISÉES

Au cours des derniers mois, notamment pendant la crise sanitaire du covid-19, les relations entre grand public et agriculteurs ont évolué.

Les magasins à la ferme, les systèmes de drive ou encore les mini-marchés ont été fréquentés par les consommateurs et de nombreux volontaires se sont proposés pour participer aux travaux agricoles habituellement effectués par des travailleurs saisonniers étrangers. Les discours médiatiques sur l'agriculture ont été revus et l'importance d'une alimentation locale, notamment face à ces crises, a été exposée aux yeux du pays.

Les circuits courts ont été plébiscités par la population et mis en valeur par les instances locales. Cette vague de bienveillance doit être utilisée pour communiquer vers les habitants, ces derniers étant dans de bonnes

conditions pour comprendre et encourager leurs agriculteurs.

De nombreux gestes simples peuvent être mis en place pour améliorer la qualité de la relation avec vos voisins.

Vous souhaitez davantage échanger avec vos voisins mais vous ne savez pas comment faire ? Vous avez à cœur d'expliquer votre métier mais vous ne possédez pas de supports visuels pour illustrer votre propos ? La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher travaille actuellement à la création d'un «Kit Communication» pour les exploitants agricoles ! Celui-ci sera notamment composé d'affiches, de fiches pratiques, de jeux de questions-réponses et sera prochainement mis à votre disposition pour une communication et des échanges plus apaisés.

Vous souhaitez plutôt suivre une formation pour vous initier à la

communication et apprendre à mieux présenter votre métier ? Des stages sur ces thématiques vous sont proposés dans notre nouveau catalogue 2020 - 2021 !

« Bien sûr que toutes les situations ne peuvent pas se résoudre avec uniquement de l'échange mais une grande partie peut être dénouée par ce biais.

Notre monde évolue et il est obligatoire d'améliorer les relations avec notre nouveau voisinage. Cela nécessite, il est vrai, une forte implication et une véritable volonté d'aller vers l'autre mais recréer du lien entre l'agriculture et le reste de la société ne peut qu'être bénéfique pour notre activité. Il faut aller du « chacun chez soi » au « mieux vivre ensemble ».

Essayez, vous verrez que vous en sortirez gagnant ! » **Arnaud BESSÉ, Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.**



« Parfois, un simple sms, la veille de la moisson ou d'un traitement, suffit à rassurer les autres habitants. Ils savent à quoi s'attendre et ne sont pas surpris de nous voir dans nos véhicules dans les champs, faisant un peu de bruit ou encombrant les routes. C'est de plus une occasion supplémentaire d'expliquer notre métier. Pourquoi on doit moissonner avant telle date ? Pourquoi on doit traiter aujourd'hui ? À ces questions, on apporte des réponses simples et claires, sans trop de technicité pour que l'interlocuteur comprenne bien le pourquoi de telle ou telle action. Globalement, ça marche toujours ! » **Benoît LONQUEU, Vice-président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.**



COMMENT SENSIBILISER LES RÉSIDENTS À MON ACTIVITÉ AGRICOLE ?

Prendre part à la vie de sa commune



La vie communale s'est peu à peu éloignée des agriculteurs. Pourquoi ne pas proposer au maire de votre commune de participer à l'accueil de nouveaux arrivants ou à un conseil municipal pour expliquer le rôle de l'agriculture dans l'économie locale et répondre aux inquiétudes ?

Informier et intégrer ses voisins dans la discussion

Preuve de bonne volonté, inviter les voisins limitrophes des parcelles pour des réunions de sensibilisation, envoyer un sms aux voisins lorsqu'une intervention est programmée (phyto ou autres) ou encore faire des points régulièrement est très apprécié des riverains.



Ouvrir sa ferme aux visiteurs

Pour des échanges détendus, les activités ludiques sont préconisées ! Pourquoi ne pas participer à des opérations fermes ouvertes permettant au grand public de visiter l'exploitation et de poser toutes ses questions ? Ou encore développer l'agritourisme ?



Participer à des événements regroupant grand public & filière agricole

Comices, marchés, salons... voici des lieux où le grand public est présent et disponible pour échanger avec les exploitants de manière informelle.



Expliquer le métier d'agriculteur avec des supports visuels

Il peut être difficile de trouver ses mots et d'expliquer simplement son activité. N'hésitez pas à mettre en place des campagnes d'affichage expliquant les réalités du monde agricole, ses bienfaits mais aussi les nuisances possibles. La Chambre d'agriculture travaille actuellement à l'élaboration d'affiches permettant d'expliquer votre métier et vos activités !



Être actif sur les réseaux sociaux

Ce sont les supports idéaux pour se rapprocher du grand public, notamment des plus jeunes. On communique VRAI sur ses activités et on humanise l'exploitation avec des photos des salariés, des animaux, des cultures... Enfin, on n'oublie pas d'interagir avec sa communauté si celle-ci a des questions.



LA VIE DES GROUPES

Les agriculteurs du Loir-et-Cher sont depuis toujours engagés dans de nombreux collectifs. Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin !

Premier bout d'étable du déconfinement !

À partir du 11 mai, date du déconfinement national, les réunions entre agriculteurs en plein air ont repris.

Ainsi, le 26 mai, la Chambre d'agriculture a organisé son premier bout d'étable du déconfinement, mené par Marine DURU, conseillère élevage en bovin lait.

Un bout d'étable, c'est une rencontre en extérieur. L'objectif est de faire découvrir aux exploitants des systèmes innovants mais aussi de prolonger le conseil individuel grâce à des visites, des documents techniques, l'intervention de spécialistes. Ces rendez-vous permettent également de développer l'échange sur les résultats et l'actualité de l'élevage.

Le bout d'étable du 26 mai dernier a réuni une dizaine d'éleveurs au GAEC des Lauriers à Romilly du Perche. Premier événement du déconfinement, celui-ci s'est déroulé dans le respect des gestes de protection et de distanciation sociale.

Il a permis d'aborder de nombreux sujets thématiques dont l'abreuvement en pâture, le morcellement des parcelles, le pâturage et les récoltes d'herbe de ce printemps. Le partage d'expériences au cours du tour des parcelles a permis de consolider les acquis ou d'ouvrir à de nouvelles méthodes.

Ces réunions ont lieu plusieurs fois par an. Pour la prochaine édition, le rendez-



vous sera couplé à un tour de plaine GDA et traitera de la récolte de maïs ensilage 2020. Intéressés pour rejoindre ce groupe ? N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour de plus amples renseignements !

Herbe & FOURRAGES
Centre-Val de Loire

RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

PAR UNE MEILLEURE GESTION DES FOURRAGES

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

Des tours de plaine et visites des essais en vidéos !



L'animation des GDA s'est adaptée aux conditions liées au confinement en proposant une nouvelle modalité pour les tours de plaine : **LES VIDÉOS** ! Afin de respecter la distanciation physique, les conseillers ont tourné plusieurs vidéos courtes, alliant images et commentaires afin de **MAINTENIR LE LIEN** avec les agriculteurs qu'ils conseillent au quotidien. Ces tours de plaine virtuels étaient ensuite enrichis de conférences téléphoniques ou d'échanges plus privilégiés lors de la permanence.

« En utilisant ce nouveau format, nous avons ainsi pu continuer à conseiller et accompagner les exploitants, même pendant le confinement. L'intérêt des vidéos, c'est que l'on peut lier le visuel au son et ainsi faire des zooms sur certains problèmes que peuvent rencontrer les parcelles. Ce n'est pas de l'instantané mais presque car nous diffusons les vidéos rapidement après les avoir tournées, soit via la chaîne Youtube de la Chambre d'agriculture, soit via les **WHATSAPP** et dans les **AGRIFAX**. L'autre avantage, c'est qu'il reste une trace du conseil que l'exploitant peut re-consulter dès qu'il le souhaite » se réjouit Justine Gauthier, conseillère Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Le format ayant bien fonctionné pour plusieurs des groupements, celui-ci a été maintenu dans le cadre des **VISITES DES ESSAIS**. Ainsi, à la mi-juin, une série de vidéos a été mise à la consultation des agriculteurs sur une plateforme dédiée.

Chaque vidéo a été visionnée plus d'une **CENTAINE DE FOIS**, preuve que ce format, même s'il ne peut remplacer les échanges en direct, possède des avantages incontestables. Les conseillers se questionnent à présent : pourquoi ne pas pérenniser ce nouveau moyen de communication ayant l'avantage d'être visionnable à la demande pour l'agriculteur ?

Des groupes whatsapp en folie

En parallèle des vidéos « tours de plaine » réalisées par les conseillers Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture, le confinement a entraîné un développement accru pour la **PLATEFORME WHATSAPP**.

Il s'agit d'une application mobile multiplateforme qui fournit un système de messagerie instantanée accessible aussi bien par navigateur que par les réseaux mobiles.

Plusieurs GDA étaient déjà équipés d'un groupe, les restants ont créé le leur pendant le confinement. Cette plateforme a ainsi permis aux agriculteurs d'échanger entre eux et avec leur conseiller sur le suivi des cultures entre mars et mai, période pendant laquelle les collaborateurs ont été soumis au confinement et ne pouvaient que peu se rendre sur le terrain.

« Personnellement, j'ai créé le whatsapp de mon secteur pendant le confinement. J'ai aussitôt noté que les exploitants membres se sont appropriés l'outil et ont compris son utilité. Pour moi, ça a été l'occasion de **GARDER LE CONTACT, DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DES PARCELLES ET DE CONSEILLER** si besoin les agriculteurs. Que du positif ! » indique Vincent Rigal, Conseiller Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Les retombées ont été très **POSITIVES** et tous, agriculteurs et conseillers, espèrent à présent que ce système d'échanges perdurera dans le temps !

La semaine du Légume... en webinaire !

Du 22 au 26 juin 2020, c'était la semaine du légume en région Centre-Val de Loire !

Initialement prévue sous un format « journée », celle-ci s'est adaptée au contexte de sortie de confinement et s'est dématérialisée en **CINQ WEBINAIRES INTERACTIFS**. Un webinaire, c'est un séminaire dont les participants communiquent à distance via Internet.

Au rythme d'un webinaire par jour, accessible depuis un **ORDINATEUR, TABLETTE OU SMARTPHONE**, les agriculteurs ont pu aborder différentes thématiques et poser toutes leurs questions. Biocontrôle et application sous serres, effets de l'évolution climatique sur la conduite de vos légumes, certification bio et HVE, conduite de la ferti-irrigation

organique en goutte à goutte ou encore les acteurs de l'emploi pour bien recruter... les sujets des webinaires étaient riches et variés ! Ce nouveau format a réussi à trouver son public avec plus de **100 CONNEXIONS** en



cumulé sur l'ensemble de la semaine. Les webinaires ayant été enregistrés, ils sont disponibles au visionnage sur le site du Cap'Filières Légumes (<http://www.cap-filieres.fr/filieres-vegetales/legumes/le-cap-en-actions/lasemainelegumesocentre>).

« L'objectif était de garder le contact mais aussi d'échanger sur des thématiques actuelles. La crise sanitaire du covid-19 a remis en question certaines organisations, notamment au niveau de la main d'œuvre saisonnière. Les échanges autour de ces thématiques doivent être encouragés afin que la filière maraîchage s'adapte à ces changements » conclut Céline DIARD, responsable du pôle Légumes de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Vachement Percheron !

L'association Vachement Percheron, qu'est-ce que c'est ? Celle-ci est née dans le Perche loir-et-chérien en juin 2020. Elle est le fruit de deux années de réflexion menées dans le cadre du projet **ADN PERCHE**, lui-même né d'échanges autour du développement du Groupement de Droué-Mondoubleau.

L'association est composée aujourd'hui de cinq agriculteurs dont les exploitations bovines lait sont toutes implantées dans le Perche du Loir-et-Cher. L'objectif est de

TRANSFORMER UNE PARTIE DE LEUR LAIT et de vendre leurs produits en vente directe. La production sera notamment composée de yaourts hyper protéinés, de beurre et de crème fraîche.

Les modes d'élevage et de production ne sont pas tous les mêmes, mais leur vision commune de maintien d'une agriculture d'élevage sur leur territoire leur a permis de créer cette association avec derrière un **MÊME CAHIER DES CHARGES** de production du lait pour cette transformation. Sur

ce point, le travail est encore en cours, en collaboration entre tous les acteurs composant l'association.

Des tests et la recherche d'un local de transformation viendront prochainement enrichir le projet.

Pourquoi ce nom « Vachement Percheron » pour l'association ? Et bien pour rappeler que ce sont des éleveurs bovins lait du Perche qui l'ont créée tout en ajoutant une **TOUCHE HUMORISTIQUE** permettant une bonne mémorisation !

Balance ton slip ! Le bilan



C'est l'heure du bilan pour l'opération Balance ton slip !

Enterrés aux alentours du 15 février 2020, les slips ont été sortis de terre vers le 15 juin 2020. 62 agriculteurs ont participé à l'opération qui s'est déroulée sur trois types de sols différents, avec 13 cultures différentes en place et majoritairement sans irrigation.

Les résultats communiqués doivent être pris avec bienveillance, car les poids indiqués sont souvent **DÉPENDANTS DE L'ÉTAT DE SORTIE** (humidité du slip, présence de terre dans les fibres etc). A titre d'exemple, à deux jours près, un slip peut perdre jusqu'à 10 grammes ! De plus, une dégradation faible ne doit pas être interprétée comme une mauvaise pratique de l'agriculteur, mais comme un point de vigilance.

Les agriculteurs ont tous enterré le même slip dont le poids initial était de 55 grammes dont 13 grammes d'élastique non-dégradable. On note en moyenne **UNE DÉGRADATION DE 59 %** du poids d'origine. Ainsi, 7 % des échantillons présentaient moins de 25 % de dégradation, 81 % une dégradation de moins de 50% et 22 % une dégradation de plus de 75 %. Au niveau de l'impact de la culture, on remarque que les parcelles implantées d'orge de printemps, de féverole, d'orge d'hiver ou encore de blé dur ou tendre sont celles où le slip s'est le plus abîmé bien que les différences entre cultures soient minimales. Pour les parcelles composées en forêt ou en seigle, la détérioration a été plus limitée.

Au niveau des sols, on remarque que les **SOLS EN ARGILE LIMONEUSE ET ARGILO-CALCAIRE** sont les plus propices à une bonne dégradation, contrairement aux sols en guervette et limon.

« La dégradation des slips peut également être liée à la date de semis. Ainsi, la meilleure dégradation s'observe sur **LES SEMIS DE PRINTEMPS** et non ceux d'hiver surement lié aux conditions de semis plus favorables (moins d'eau, moins de tassement). De plus, on ne remarque aucune différence de poids selon l'apport ou non de matière organique ainsi que sur l'irrigation de la culture ou non. De manière générale, la dégradation a été bonne cette année » conclut Stéphanie Courtois, Conseillère Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

UNE EXPÉRIENCE À RENOUELER L'AN PROCHAIN ?

Assemblée générale SCEL 41



Mardi 28 juillet 2020 s'est tenue l'**assemblée générale du Syndicat Conseil Elevage Lait de Loir-et-Cher (SCEL 41)** en partenariat avec la Chambre d'agriculture à la salle des fêtes d'Epuisay.

La nouvelle organisation de l'événement, due au protocole mis en place suite à la crise sanitaire de la covid-19, n'a pas découragé les acteurs du monde laitier puisque plus d'une **QUARANTAINE D'ÉLEVEURS ET REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES** producteurs de lait se sont déplacés pour échanger lors de ce temps de travail. Les gestes de protection et la distanciation physique ont été respectés tout en gardant la convivialité du moment.

Dans un premier temps, Hubert Marseault, Président du SCEL 41, a présenté les différents points de **L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE** : approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019, compte-rendu financier, rapport technique bovin et caprin, rapport d'activités et renouvellement des administrateurs.

La deuxième partie a été consacrée à l'intervention de Jean-Marie CHAUMEL d'Idèle et de Marthe VIVANT, conseillère chargée de projet filière Lait à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher sur la problématique : **LA CONJONCTURE LAITIÈRE ET LES PERSPECTIVES MONDIALES, FRANÇAISES ET LOIR-ET-CHÉRIENNES SUITE À LA CRISE SANITAIRE COVID-19.**

« Au niveau national, une baisse plus ou moins prononcée du prix du lait a été observée selon les laiteries et les bassins laitiers au printemps. Pendant le confinement les produits des deux laiteries principales du 41 ont été plébiscités par les ménages. Tandis qu'au niveau départemental, les prix ont été maintenus avec une augmentation des volumes livrés comparés aux années précédentes. Cependant la crise sanitaire n'étant pas terminée au niveau mondial, la conjoncture laitière est à ce jour incertaine pour l'avenir. »

Tous s'accordent à dire que dans ce contexte inédit et difficile, il est primordial d'avoir de **BONS ÉCHANGES TECHNIQUES, DES PARTAGES D'EXPÉRIENCES ET D'INNOVATIONS** pour avancer ensemble vers l'agriculture de demain.

Actualités de Bienvenue à la Ferme

« **Les Portes Ouvertes de Bienvenue à la Ferme, du fait du confinement, ont malheureusement été annulées, la priorité étant la préservation de la santé de tous** » indique Sylvie RAGOT, Présidente de l'association.

« Pour notre plus grande satisfaction, les marchés de printemps et d'été ont pu avoir lieu en juin et juillet dans le respect des mesures de protection. Nous avons disposé du gel hydro alcoolique à l'entrée du marché et les visiteurs tout comme les producteurs étaient respectueux des gestes de sécurité. »

Organisés en sortie de confinement, chacun de ces événements a accueilli un **PUBLIC CONSÉQUENT** sous un ciel maussade pour le marché de printemps mais un beau soleil pour le Marché d'été !

De nombreux producteurs ont répondu présents pour proposer à la vente leur production. **ENTRE JUS DE POMME, VINS, YAOURTS, MIEL, SAFRAN, FRUITS À COQUES, ESCARGOTS ET ENCORE BIEN D'AUTRES**, les visiteurs se sont régalés des produits locaux disponibles à la vente par les producteurs dans une ambiance conviviale et familiale. Une tombola a également été organisée sur les deux marchés.

Les habitants du Loir-et-Cher ont répondu présents lors de ces manifestations et sont venus en nombre découvrir les produits et échanger avec les producteurs.

L'événement a également été marqué par la présence de plusieurs élus venus apporter **LEUR SOUTIEN À L'AGRICULTURE DÉPARTEMENTALE** : Nicolas Perruchot, Président du Conseil Départemental,

Jean-Marie Janssens, Sénateur du Loir-et-Cher, Philippe Noyau, Président de la Chambre régionale d'agriculture et Arnaud Bessé, Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

« Ces événements ont été chamboulés par l'épidémie de covid-19 mais il était important pour nous de renouer avec notre public et nos consommateurs via les marchés. Des locaux sont bien entendu venus mais également quelques vacanciers, profitant des vacances pour découvrir notre beau département » conclut Sylvie RAGOT.

Prochain rendez-vous avec les adhérents Bienvenue à la Ferme en octobre pour les Journées de l'Histoire à Blois !



Les producteurs échantonnent avec les visiteurs et font déguster leurs produits. L'occasion d'expliquer son métier et de valoriser l'agriculture du territoire !

La Chambre d'agriculture assure des missions très variées. Découvrez la diversité de profils de vos conseillers avec notre portrait de l'édition.

MARYLINE MEYRIGNAC

COORDINATRICE FORMATIONS



« Rendre les actifs agricoles acteurs de leurs compétences et projets »

En tant que conseillère Formation Maryline Meyrignac favorise l'accès à l'autonomie et au développement de ses compétences par l'individu.

Sa mission consiste à mobiliser les possibilités de stages et parcours de formation pour les agriculteurs, les collectifs, et les salariés agricoles.

Pour cela, elle analyse les **besoins entendus et recueillis** avec les conseillers, les responsables de filières et partenaires, en prenant en compte les évolutions des territoires et de la transition agro-écologique.

Maryline prend part à l'organisation **sur le terrain avec des agriculteurs et des conseillers**, et accompagne les formateurs dans leur mise en oeuvre.

Les formations évoluent vers de nouvelles formes pour la proximité et la personnalisation aux besoins et rythmes de chacun, que ce soit par la **Formation Mixte Digitale FMD, la formation in situ en entreprise, et le développement plus marqué de l'apprentissage dans les entreprises agricoles.**

Tel : 02.54.55.74.76
formation@loir-et-cher.chambagri.fr



Un catalogue Formations 2020 - 2021 au plus près de vos besoins !

Le nouveau catalogue Formations de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher sera bientôt disponible !

Dispensées par des formateurs professionnels, des experts issus du réseau des Chambres d'agriculture ou encore des consultants spécialisés, les formations ont été conçues ou remaniées dans un seul but, être utiles aux acteurs du monde agricole et créer de la valeur dans vos exploitations.

Le monde évolue, entre attentes sociétales, changement climatique, évolution des pratiques, introduction du numérique et encore bien d'autres.

La formation est une véritable valeur ajoutée pour les entreprises agricoles, permettant d'introduire les connaissances acquises en stage dans les exploitations.

Les agricultures sont aujourd'hui diverses et les besoins différents selon les entreprises.

Pour cela, vous retrouverez des thématiques variées : stratégie d'entreprise, ressources humaines, formations techniques élevage, grandes cultures, viticulture, légumes, réglementations et bien d'autres !

Une équipe est dédiée à votre écoute pour organiser votre « voyage d'apprentissage ».

Chaque agriculteur, chaque exploitation possède ses particularités. Partez à la découverte des femmes et des hommes qui animent nos territoires.

CHRISTIANE FOUCHAULT FERME PÉDAGOGIQUE DE PRUNAY

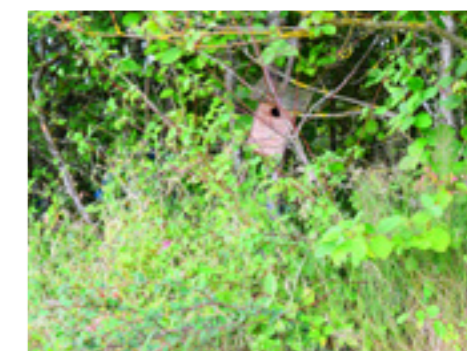


Le camping de Prunay est géré par Christiane et Michel Fouchault avec leurs enfants. Cette ferme familiale a décidé dès 1976 de se diversifier vers l'agritourisme en ouvrant tout d'abord six emplacements de camping. La taille n'a ensuite cessé de grandir et les animations se sont enrichies.

L'intérêt de nos nombreux ateliers autour des animaux de la ferme et des céréales ou encore du parcours Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles développé avec la LPO. Enfants comme parents en raffolent, c'est très motivant pour se renouveler d'année en année. »

Ce camping nature, composé de grands emplacements mais également de mobil home et hébergements insolites communique de manière accrue via différents canaux : **réseaux sociaux, site internet, guides, offices de tourisme, brochures et via ses partenaires.** L'ensemble est mis à jour très régulièrement et est conforme à la réalité de la ferme.

« Aujourd'hui, le web est obligatoire et nous n'avons pas droit à l'erreur avec l'instantanéité des réseaux sociaux. Nos clients veulent voir de vraies fermes, ils sont vraiment **curieux de ce monde agricole qu'ils ne**



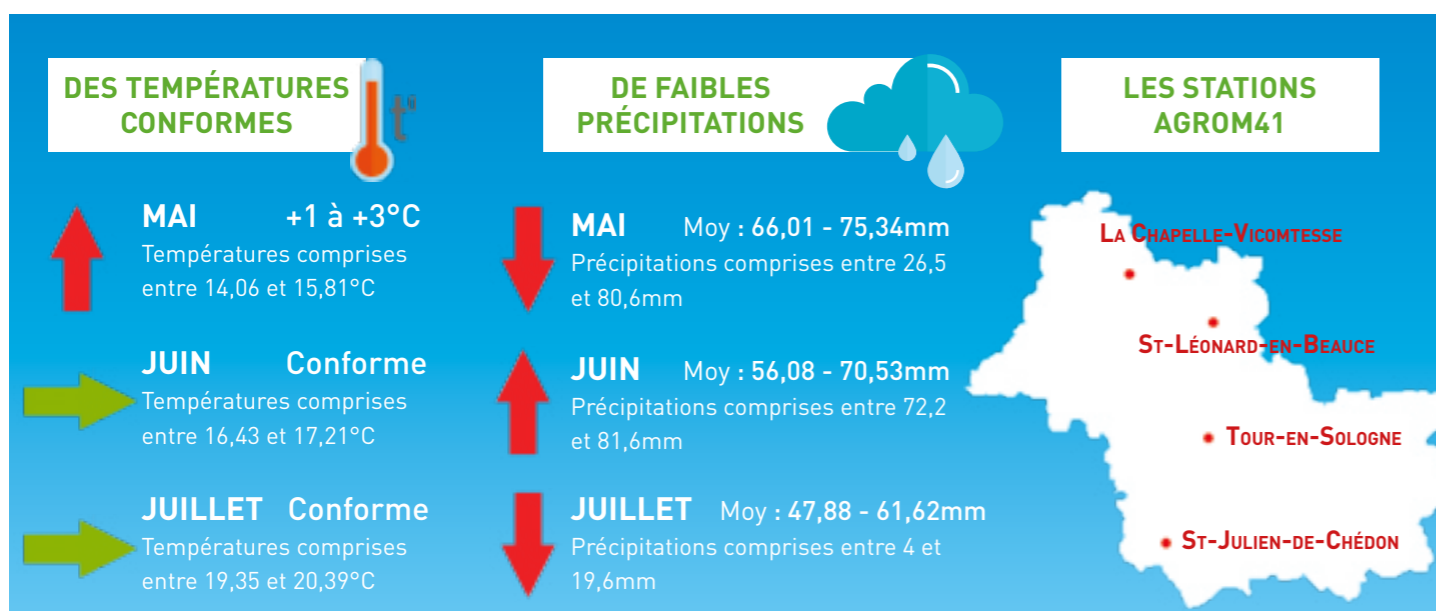
connaissent pas et sont demandeurs de vérités. Via l'agritourisme, nous pouvons leur apporter des réponses d'une manière ludique, concrète et adaptée. La preuve du succès ? Des personnes qui étaient venues avec leurs parents lorsqu'elles étaient enfants reviennent à présent avec leur propre progéniture ! » se réjouit Christiane Fouchault.

L'échange est au cœur de leur travail. Le monde étant en perpétuel changement, la diversification via l'agritourisme leur a semblé naturelle et leur a permis de faire preuve de transparence en informant sur l'agriculture via leurs différentes activités. Suite au covid-19, les réservations sont moins nombreuses qu'à l'accoutumée, mais la famille Fouchault reste positive. Elle a notamment profité du confinement pour suivre des formations et rénover une partie de la ferme dédiée à l'accueil des touristes.

Le climat est la variable la plus importante pour l'agriculture. Celui-ci influe sur l'état des sols et des productions. Retour sur les derniers mois.

Peu de précipitations et beaucoup de vent des conditions climatiques contrastées

Les à-coups climatiques se multiplient ces dernières années, entraînant de nombreuses difficultés pour les exploitants et compliquant le calendrier d'implantation, de traitement mais aussi de récoltes. Le printemps et l'été n'ont pas fait exception et les températures tout comme les précipitations ont été une nouvelle fois contrastées.



Après un mois d'avril aux précipitations bien en dessous des moyennes décennales, les mois de mai, juin et juillet ont suivi la même trajectoire, avec peu de pluviométrie. Sur la Chapelle-Vicomtesse, la somme des précipitations sur ces trois mois s'élève à 106mm, soit près de 80mm de moins que les moyennes décennales enregistrées.

Dans le sud du département, à Tour en Sologne, les écarts sont moins importants mais restent tout de même marqués avec une pluviométrie totale de 144mm sur mai, juin et juillet contre 199mm en moyenne décennale.

Au niveau des températures, les

relevés indiquent que nous avons eu un mois de mai plus chaud qu'habituellement, en moyenne 1,5°C supplémentaire, une augmentation non négligeable pour le cycle des cultures !

Les mois de juin et juillet qui ont suivi étaient quant à eux conformes aux moyennes décennales. Cependant, ces mois de fin de printemps et de début d'été ont été très venteux, avec des vents d'Est asséchants, principalement au mois de mai.

Ces conditions climatiques ont eu un impact sur les cultures. Pour les céréales d'hiver, les difficultés d'implantation et de développement des semis à l'automne sont dues

aux fortes précipitations alliées à un hiver doux. L'absence de gel a de plus favorisé la survie et l'accroissement de maladies et ravageurs.

Le printemps chaud et sec ayant suivi n'a pas permis aux cultures d'assimiler correctement les apports d'azote, affectant de ce fait leur croissance.

Le mois de juillet très sec que nous venons de connaître pénalise fortement les ressources fourragères. Quant aux vignes, les températures très douces du printemps ont engendré des développements précoces. Les vendanges ont ainsi commencé avec deux à trois semaines d'avance selon les territoires !

Rappel sur les réglementations en vigueur. Toute l'information est également à retrouver sur notre site internet.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE Gestion des haies

Les haies, tout comme les mares ou les bosquets, sont considérées comme des particularités topographiques pérennes du paysage. Ces milieux semi-naturels sont essentiels à la mise en œuvre d'une politique de développement durable et constituent des habitats favorables à la diversité des espèces végétales et animales. Leur déplacement, remplacement ou destruction est encadré par les règles de la BCAA 7.

Ainsi, les haies ne peuvent être détruites sauf dans certains cas dérogatoires et après déclaration auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Le non-maintien de ces éléments peut engendrer des sanctions financières allant de 1% à 100% de la totalité des aides PAC. Il existe cependant des dérogations qui ne sont pas considérées comme des cas de non-respect.

Vous souhaitez enlever une haie sur votre exploitation ?

Il existe des cas dérogatoires à l'interdiction de destruction, tous soumis à une déclaration préalable auprès de la DDT. Dans le cas d'une suppression définitive, sans replantation d'un linéaire équivalent sur l'exploitation, les justifications suivantes sont recevables :

- Création d'un nouveau chemin rendu nécessaire pour l'accès à l'exploitation de la parcelle, dans une largeur n'excédant pas 10 mètres
- Création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire
- Gestion sanitaire de la haie décidée par l'autorité administrative, notamment dans le cas d'une maladie
- Défense de la forêt contre les incendies
- Réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique
- Travaux déclarés d'utilité publique (DUP)
- Opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique. L'opération doit faire l'objet d'un conseil

environnemental par un organisme reconnu.

Les haies peuvent également être déplacées dans certains cas précis.

Pour une suppression définitive avec replantation, le déplacement est autorisé dans une limite de 2% du linéaire de l'exploitation ou de 5 mètres par campagne. Pour ce cas uniquement, il n'est pas obligatoire d'effectuer une déclaration préalable auprès de la DDT.

Pour un déplacement dans l'objectif d'un meilleur emplacement environnemental, il est obligatoire de le justifier sur la base d'une prescription dispensée par un organisme reconnu mais également de le déclarer à la DDT.

Enfin, dans le cadre du déplacement de haies, présentes sur ou en bordure de parcelles ayant fait l'objet d'un transfert de parcelles entre l'exploitation et une autre exploitation, la réimplantation doit être faite dans les 12 mois suivants, toujours en le déclarant à la DDT.

Il est également possible de remplacer des haies en les détruisant puis réimplantant des végétaux au même endroit. En cas de contrôle, le maintien du linéaire de haie doit pouvoir être vérifié, ce qui implique de procéder à la replantation préalablement à la destruction.

Attention l'arrachage d'une haie dans le cadre d'une dérogation reste soumis à l'interdiction de taille entre le 1er avril et le 31 juillet, sauf décision de l'autorité administrative imposant une action immédiate.

Par ailleurs, il est interdit de tailler les haies et les arbres entre le 1er avril et le 31 juillet. Cela est autorisé en dehors de cette période.



LA CHAMBRE À VOTRE SERVICE

de votre entreprise agricole. Pour cela, nous vous proposons différents accompagnements.

Notre rôle est de vous accompagner dans le développement et la réussite

AGROFORESTERIE



IMPLANTATION DE HAIES

Les haies remplissent différents rôles : brise-vent, lutte contre l'érosion du sol et le lessivage des polluants, régulation du climat, stockage de carbone, paysage.

Elles ont aussi de multiples intérêts pour la biodiversité : corridor biologique, habitat, lieu de nourrissage ou de nidification... Mais le choix des essences, des dimensions ou des emplacements sont à orienter selon les services recherchés.

Pour une implantation adaptée à vos besoins, n'hésitez pas à contacter les conseillers de la Chambre d'agriculture.

Contact : hubert.desire@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 31

FORMATIONS



HVE SELON LES FILIÈRES

Vous êtes maraîcher ou céréalier et vous êtes intéressés par la certification Haute Valeur Environnementale ?

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher organise plusieurs sessions de formations spécifiques à votre filière ! Les formations HVE en viticulture sont également reconduites cette année, n'hésitez pas à contacter notre service Formations pour de plus amples renseignements.

Contact : formation@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 18

ELEVAGE



BOVINS VIANDE

Éleveurs de bovins allaitants, découvrez les accompagnements proposés par la Chambre !

La Chambre œuvre pour maintenir et valoriser la production de vaches allaitantes en Loir-et-Cher. Elle travaille notamment avec les partenaires (syndicats de race, fédérations, interprofessions, associations...) pour structurer la filière. Génétique, reproduction, contention, alimentation, gestion technico-économique, les techniciens de terrain Bovins viande savent vous conseiller en toute indépendance pour améliorer la rentabilité de votre troupeau.

Contact : lore.ligonniere@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 14

Les dates des événements sont données à titre indicatif mais dépendent de l'évolution de la pandémie Covid-19. Les mises à jour seront effectuées sur notre site internet.

SEPTEMBRE

Le 24 septembre
Salon TER'Energies à Lamotte-Beuvron

Découvrez les opportunités qu'offrent les énergies renouvelables dans la création de valeur ajoutée pour votre exploitation.

Le 25 septembre : Journée de l'élevage en Sologne

Comme tous les ans, la Chambre d'agriculture organise sa traditionnelle journée de l'élevage. Informations précises et inscription sur notre site.

OCTOBRE

Le 06 octobre : Rencontres alternatives Phytos en Fraises à Soings-en-Sologne

Lutte biologique et biocontrôle en production hors-sol.

Du 07 au 11 octobre
Les RDV de l'Histoire à Blois

Manifestation unique d'échanges et de divertissement entre les historiens et le grand public accueillera également les producteurs de BALF pour une rencontre des produits locaux.

NOVEMBRE

Le 02 novembre : Rencontres alternatives Phytos en Poireaux à Soings-en-Sologne et Mur-de-Sologne

Gestion du thrips et désherbage mécanique.

Du 13 au 15 novembre
Ferme Expo à Tours

Pour cette quinzième édition, venez à la rencontre des producteurs locaux, des produits fermiers et artisans, avec un grand pôle Agricole avec plus de 1000 animaux, des présentations et concours, des machines agricoles...

Le 27 novembre
Colloque viticole - lieu à définir

Comme tous les ans, la Chambre d'agriculture organise son colloque viticole. Les thématiques vous seront indiquées prochainement.

DÉCEMBRE

Les 21 et 22 décembre
Marché de Noël de Bienvenue à la Ferme

Le dernier marché de Bienvenue à la Ferme, juste avant Noël. L'occasion de trouver les derniers cadeaux à poser au pied du sapin ou de garnir la table des fêtes.



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet :

www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

A VOS CÔTÉS POUR PASSER LE CAP

Vous rencontrez des difficultés, vous vous posez des questions sur l'avenir de votre système, de votre exploitation, la campagne 2020 vous semble difficile à surmonter ?

N'hésitez pas et appelez la cellule «Passer le Cap». Un conseiller sera à votre écoute et définira avec vous les appuis à mettre en place.

 02 54 78 75 75



Terr'actif est le magazine de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Editeur et imprimeur : ISF Imprimerie, 9 rue de Vauquois, 41000 BLOIS - Courriel : contact@isf-imprimerie.fr labelisé IMPRIM VERT - Tel : 02 54 56 43 43 • Directeur de publication : Arnaud BESSÉ • Rédacteur en chef : Céline DIARD • Rédacteurs : Cécile GROSSEUVRES, Marie-Bathilde SIMODE, Florian VINCENT, Philippe DEBARRE, Frédérique GARNIER, Anaïs LE MOIGN • Trimestriel gratuit imprimé sur papier recyclé • Date de parution : Septembre 2020 • Crédits photos : Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Les articles parus sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction, même partielle des articles, est interdite sauf accord préalable.

SOLUTION NUMÉRIQUE

**Découvrez l'outil
et les services
indispensables au
pilotage de votre
exploitation**

**Nos conseillers vous
accompagnent au quotidien**